



Contre visite médecin travail

Par **Didi6913**, le **16/07/2020 à 20:12**

Bonjour je suis en accident de travail depuis décembre j'ai reçu une visite à 15h je n'étais pas chez moi mais chez mon kiné je lui ai demandé une attestation de sa part sur mon papier vert il m'a écrit absence et non justificatif arrêt alors que j'ai envoyé mes prolongations à la sécu et employeur j'ai même envoyé un SMS à mon directeur. À qui envoyer ses justificatifs de soin pour mon absence de visite

Par **P.M.**, le **16/07/2020 à 20:25**

Bonjour,

Il faudrait savoir si cette visite a eu lieu pendant les heures de sortie autorisées...

Vous ne précisez pas si cette visite de contrôle était par la CPAM ou organisée par l'employeur

Par **Didi6913**, le **16/07/2020 à 22:09**

Alors j'ai sorti autorisée mais de 9h à 11h et 14h à 16h doit être au domicile sauf pour de soin j'étais au kiné et c'est mon employeur qui a organisé cela

Par **P.M.**, le **16/07/2020 à 23:03**

Vous pourriez essayer d'envoyer le document établi par le kiné au médecin contrôleur avec copie à l'employeur mais il n'est pas sûr qu'il en tienne compte...

Par **Didi6913**, le **17/07/2020 à 09:12**

Mais le kiné fait parti de mes soins et si l'employeur n'en prend pas compte il me verse plus de complément et me notifierai en absence injustifiée j'ai pas le droit de sortie pour mes soins.

Par **P.M.**, le **17/07/2020** à **09:28**

Bonjour,

J'ignore ce que fera l'employeur mais je préfère vous prévenir avant...

Il y aurait lieu d'aviser si l'employeur interrompait le complément de salaire...

Par **Didi6913**, le **17/07/2020** à **09:41**

Je vais envoyer un courrier recommandé a la sécurité sociale a mon employeur et au médecin contrôle en justifiant que lors de sa visite Jetais en soin chez le kiné avec attestation de séance s. Si il me suspend mes indemnités dois je prévenir l'inspection du travail

Par **P.M.**, le **17/07/2020** à **10:40**

Il faudrait le faire maintenant le plus rapidement possible avant que le médecin contrôleur ne rende son rapport...

L'Inspection du Travail n'est pas compétente pour un tel litige, c'est le Conseil de Prud'Hommes...

Par **Didi6913**, le **17/07/2020** à **18:29**

J'ai fait les courrier recommandé avec accusé de réception j'ai envoyé la lettre du kiné le volet 4 pour justifier que je suis en at et le papier de contre visite je vais attendre réception pour savoir se qu'il en est je vous tien informé merci de ces informations j'espère juste pas être sanctionné

Par **P.M.**, le **17/07/2020** à **18:50**

Ce qu'il faudrait justifier c'est qu'à l'heure de passage du médecin contrôleur vous étiez entre les mains du kiné...

L'employeur ne pourrait vous sanctionner que par l'arrêt du complément de salaire...